



Indépendance financière pas acceptée par l'épouse

Par **zacotte**, le **07/05/2012** à **22:56**

Bonjour,

Je voulais vous exposer les problèmes d'un ami algérien marié depuis 2 ans avec une Française. Il est venu en France il y a un an avec le regroupement familial et viens d'avoir sa carte de 10 ans. Pour l'instant tout allait bien....mais brusquement les relations entre époux se sont terriblement dégradées. En effet mon ami à ouvert un compte bancaire en son nom propre afin d'y faire virer ses salaires, l'association pour laquelle il travaille ne voulait pas faire de virement sur un compte joint ?????. Le problème est que son épouse l'a très mal pris, car jusqu'à aujourd'hui c'est elle seule qui gèrait les finances (il n'avait ni carnet de chèque, ni carte bancaire, elle lui remettait chaque semaine 20€ d'argent de poche) et malgré que celui ci continu à participer à la moitié des charges courantes (son épouse gagne environ 950 € par mois) en virant chaque mois l'argent sur le compte joint et prend en totalité la charge du budget alimentaire, cette dernière lui mène la vie impossible en exigeant le contrôle total du budget du ménage. Ce qui, bien sur, il refuse car il estime, à juste titre, qu'il a bien le droit à son indépendance financière.

Il craint qu'elle en arrive aux menaces et que si il ne cède pas à son chantage, elle décide de se séparer. Risque t-il de perdre sa carte et quels moyens a-t-il pour se protéger de sa femme. C'est bien triste à dire mais il reconnaît ne plus avoir vraiment confiance en elle maintenant. A priori elle est bien plus intéressée par son argent que par lui.

Merci pour votre aide.